

Procès -verbal Conseil Municipal du 12 octobre 2022

Présents : Philippe Debatisse, Olivia Cazareth, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Sabrina Reguer, Didier Thibault, Eric Letellier, Stéphane Toutain, Marie Fuks, Marc Clérissy, Patrick Bailleau

Ouverture de la séance à 19h

Désignation d'un secrétaire de séance

Marie Fuks

Approbation du CR de la dernière réunion

Le CR du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour général

1. **Elaboration du PLUI de la CDC des forêts du Perche – Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)**

- Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUI par la CDC afin de l'arrêter avant l'enquête publique (courant décembre).

Monsieur le maire indique aux élus que le document est à leur disposition à la mairie afin qu'ils en prennent connaissance et fassent part de leurs remarques dans le cadre de ce débat.

En substance, le PADD définit les orientations générales que souhaite observer la collectivité en matière de politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques. Il arrête également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, les équipements à visée commerciale, le développement économique et les loisirs retenues pour l'ensemble de la CDC des Forêts du Perche. Le territoire communautaire constitue un bassin de vie offrant un nombre d'emplois substantiel avec ses 800 entreprises présentes. Néanmoins depuis une quinzaine d'années le territoire communautaire connaît une légère diminution socio démographique. Le PADD traduit la volonté du conseil communautaire de d'inverser cette tendance en favorisant un développement socio-économique raisonné pour les 15 ans à venir tout en préservant l'identité rurale des Forêts du Perche à travers 4 grandes orientations :

- A. **Accueillir une nouvelle population en garantissant un développement urbain durable** confortant en priorité le pôle principal de Senonches et secondairement les pôles de Digny, La Ferté Vidame/Lamblore et Boissy-Lès-Perche pour permettre aux nouveaux habitants de bénéficier d'un accès rapide aux équipements et services. L'objectif démographique est d'environ 8200 habitants à l'horizon 2040, soit une croissance annuelle moyenne de 0,35% représentant à terme la création d'environ 430 logements supplémentaires (200 à Senonches, 100 sur les pôles relais, 130 dans les autres communes de la CDC). Par ailleurs afin limiter la consommation d'espace et de lutter contre l'étalement urbain un objectif chiffré de modération de la consommation de l'espace est

fixé à 46,9 hectares environ dont 27,9 ha consacrés à l'habitat, 18,5 ha au développement de l'activité économique et 0,5 ha au développement des équipements publics (extension de la déchetterie et usine de traitement de l'eau potable)

- B. **Accompagner et soutenir le développement de la population** en dynamisant le commerce de proximité, en répondant aux besoins d'accessibilité et de stationnement, en maintenant les équipements publics ou d'intérêt collectifs existants (scolaires, sportifs, de loisirs, culturels, cinéma...), en développant un bon niveau d'accès aux communications numériques et la part des déplacements doux et alternatifs et des transports en commun.
- C. **Renforcer la dynamique économique, vecteur d'attractivité du territoire** (zones d'activité, activité de tourisme et de loisirs, activités agricoles)
- D. **Préserver et valoriser l'identité percheronne du territoire communautaire** à travers le patrimoine urbain et le paysage en affirmant l'identité des bourgs, en préservant et en améliorant la qualité paysagère des entrées de bourg, en maintenant les vues remarquables existantes, en préservant et confortant les réservoirs de biodiversité (zones humides, milieux boisés, landes sèches), les continuités des trames vertes et bleues, et les zones spéciales Natura 2000.

Après discussion les élus acceptent à l'unanimité d'ouvrir le débat sur le PADD

2. Participation au Fonds d'Aide aux jeunes

- Depuis le 1^{er} janvier 2005 le Département gère le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux Jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2021, ce fonds a permis d'aider 981 jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion. Les communes peuvent verser une participation pour soutenir ce Fonds. Monsieur le maire indique que la commune a versé 50 euros en 2021 et propose de verser la même somme cette année.

L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation communale au FAJ d'un montant de 50 euros.

3. Informations et questions diverses

- **Contrat d'entretien des espaces verts** : Le contrat de l'entreprise qui assure l'entretien des espaces verts de la commune arrivant à son terme, monsieur le maire propose au conseil de revoir la nature des travaux à confier au prestataire pour permettre d'avoir un entretien plus régulier des espaces en pelouse. Il propose d'acheter du matériel de tonte afin que l'employé municipal puisse assurer la tonte des espaces verts à proximité de la mairie. L'économie faite sur la prestation permettrait de compenser partiellement le coût d'achat du matériel. Le coût de l'entretien est d'environ 7000 euros actuellement incluant la tonte 2 fois par mois. Monsieur le maire propose de redemander des devis à plusieurs entreprises et de réfléchir à l'alternative consistant à acheter du matériel et à confier une partie de l'entretien à l'employé municipal.

- **Correspondant sécurité incendie** : afin d'assurer, sous l'autorité du maire, l'information et la sensibilisation des habitants à la sécurité incendie, la commune doit désigner un correspondant incendie et secours. Après consultation des élus Me Olivia Cazareth conseillère municipale est désignée correspondante incendie et secours.

- **Comptage à la Barberie** : Dans le but de mettre en place un stop sur la route D155 un comptage a été effectué et il apparait que ni la vitesse ni le nombre de véhicules ne justifient de mettre en place un stop sur cette route.

- **Mise en place d'un délégué à la protection des données** : ELI Eure et Loir Ingénierie propose à dater de 2023 de mettre en place un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé à condition qu'un nombre suffisant de communes soit d'accord. Monsieur le maire informe les élus des missions du DPD mutualisé et demande aux élus s'ils sont d'accord sur le principe sachant que le coût de ce service pour la commune serait de 400 euros la première année et 200 euros les suivantes. A ce jour ce travail d'état des lieux de toutes les données devait être assuré par la secrétaire mais n'a jamais pu être entrepris faute de temps. Sur le principe l'équipe municipale est d'accord pour confier à ELI le travail relatif à la protection des données.

- **Projets 2023 et année suivantes** :

- **Travaux de voirie et d'aménagement de l'espace 2023-2024-2025.** Monsieur le maire a rencontré le représentant de ELI (Eure et Loir Ingénierie) afin de faire estimer le montant des travaux d'aménagement de la place de la mairie et des espaces collectifs jusqu'aux jeux pour enfant récemment installés. ELI a fait une estimation des différents projets envisageables afin de pouvoir planifier les travaux sur plusieurs années.
- Aménagement d'un parking devant la mairie et réfection de l'impasse Grand Cour : 75 000 € HT
- Réfection du parking et de la chaussée du 1 au 5 route de l'Ancienne Gare - D318.2 : 40 000 € HT
- Aménagement de la parcelle 0108 – route de l'Ancienne Gare : 90 000 € HT
- Aménagement de l'accès au Lavoir - route de l'Ancienne Gare : 10 000 €HT

Il est à noter que la route D318.2 est une départementale de type C4 – en agglomération la réfection est à la charge de la commune avec un participation du Département de 7 €/m².

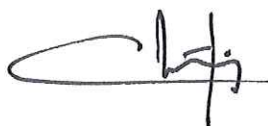
Dans la mesure où les travaux du lavoir devraient être réalisés en 2023 monsieur le maire propose de retenir les travaux d'aménagement de l'accès au lavoir en 2023 et d'étudier la mise en place d'un éclairage solaire.

- **Toiture de l'école** : Monsieur le maire a rencontré monsieur Coutant afin d'estimer les travaux à réaliser pour la réfection de la toiture de l'école. Afin d'affiner le devis, monsieur Coutant va revenir avec une société spécialisée dans le désamiantage. *A priori*, les travaux pourraient rentrer dans une enveloppe de 100 000 euros. Cette enveloppe permettrait d'engager les travaux sans engager de marché.

- **Isolation du mur extérieur de l'école** : Monsieur le maire a rencontré un technicien d'Energie Eure et Loir (EEL) afin de valider la faisabilité de l'isolation du mur et de l'obtention d'une subvention pour réaliser les travaux. Ce dernier estime les travaux à environ 12 000 euros. 2 ou 3 fenêtres en simple vitrage seraient à changer et il faudrait également mettre des robinets thermostatiques. La subvention d'EEL sera de 35%.
 - **Réhabilitation de la grange de la cour de l'école** : Deux devis ont été reçus dont un est moins disant de 17 000 euros. Un troisième devis est en attente. Monsieur le maire fait circuler les devis reçus afin d'avoir l'avis des élus.
 - **Réfection de l'atelier communal** : Le nouvel employé a débarrassé l'atelier afin de pouvoir faire la chape de l'atelier. Monsieur le maire propose de faire cette chape avec l'aide des élus et demande leur accord. Les élus donnent leur accord pour réaliser ces travaux le 5 novembre.
- **Inscription à la SACEM** : Afin d'être en règle vis-à-vis de la Sacem lors des manifestations et pour éviter des coûts importants pour les associations organisatrices, monsieur le maire propose de prendre un forfait annuel auprès de la Sacem. Il existe plusieurs forfaits annuels en fonction des manifestations. Il se renseigne afin de savoir s'il faut prendre tous les forfaits ou un seul global.
 - **Eclairage public** : des remarques ont été faites concernant les horaires d'éclairage public qui paraissent trop larges au regard de la fréquentation du centre bourg. L'équipe municipale propose de mettre les heures du matin 6h30 8H30 et le soir 18h 21h en hiver – Pas d'éclairage l'été
 - **Information concernant les adresses postales pour le courrier et les livraisons.** La poste rappelle qu'il est désormais indispensable de préciser les adresses complètes (lieu-dit, numéro et nom de rue) pour le courrier et les livraisons. Les courriers et colis mal adressés ne seront plus livrés.
 - Le **jeu pour les enfants** a été posé et un comité de sécurité doit passer. Il faudra probablement réaliser un élagage des arbres et réaliser une barrière pour sécuriser le jeu pour mettre les enfants en sécurité par rapport à la rue.
 - **Chemins communaux** : Monsieur le maire indique que ELI peut s'occuper de la vente administrative des chemins communaux qui ont disparus parce qu'ils sont labourés.

Le Maire,

Philippe DEBATISSE



La secrétaire de séance,

Marie FUKS

